

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

DÉLIBÉRATION N° D2022 – 91

- **Modification simplifiée du P.L.U.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS

L'an 2022, le 30 novembre 2022 à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint Lubin des Joncherets régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Salle du Conseil, sous la présidence de Pascal ARTÉCHÉA, Maire de la Commune.

Présents :			
Pascal ARTECHEA	Jocelyne JOUCQUE	Françoise LEMAITRE	Bruno FARINA
Hélène CHABOCHE	Aurélie ALVES DE MAGALHAES	Bruno BELHOMME	Cécile RENOULT
Phillipe GANDON	Dominique CHAMBONNIERE	Charlène SAUVE	Myriam NOUNI
Marie-Thérèse LABOUESSE	Frédéric GODEFROY	Anne Marie BRETRAND	Kamel MIKKICHE
Sophie FORTIN	Pascale FINK		
Gérard SOURISSEAU Arrivée A 20h40	Sébastien COME Arrivée A 20H35	Stéphanie PATRIX PICARD Arrivée A 20h35	
Absent(s) ayant donné procuration :			
Sébastien JACOB Au profit de Hélène CHABOCHE	Antony ORLANDI Au profit de Myriam NOUNI	Jean-Luc VASSARD Au profit de Jacqueline JOUCQUE	
Absent(s) Excusé(s) :		Absent(s) :	Jean Pierre LEROY Hervé VILLATTE
Nombre de Membres	Afférents au conseil municipal : 26	Présents en séance : 18	Qui prennent part au vote : 21

Lesquels forment la majorité des membres en exercices et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

A été nommé(e) secrétaire : Myriam NOUNI

Date de convocation : 18/11/2022

Date d'affichage :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu le code de l'Environnement,

Vu le code du Patrimoine,

Vu les articles L.153-36 et suivant du code de l'Urbanisme relatif à la procédure de modification de droit commune d'un P.L.U.

Après quelques années de mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal de Saint Lubin des Joncherets souhaite engager une procédure de modification de droit commune du PLU, conformément à l'article L. 153-36 du code de l'Urbanisme. Dans le cadre de cette modification, le Conseil Municipal entend poursuivre l'objectif suivant :

- Modifier l'engagement d'orientation d'aménagement et de programmation numéro 5 rédigé le 30 mai 2018.

→ Considérant l'exactitude des opérations ;

→ Après en avoir délibéré ;

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil municipal :

- **DE PRESCRIRE** la modification du PLU
- **D'APPROUVER** les objectifs de la modification du PLU et les modalités de la concertation avec les administrés, les associations locales et les autres personnes concernées,
- **DE PRENDRE ACTE** que la procédure sera menée conformément aux articles L 156-36 et suivant du code de l'Urbanisme,
- **DE DONNER** délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Monsieur Pascal ARTÉCHÉA

Maire.

